



Convoqué procureur/ inscrit fichier judex

Par **genshijin**, le **18/02/2012** à **22:50**

Bonjour,

J'ai été entendu par un OPJ, suite à un délit pénal : possession de majihwana sans autorisation, qui me remet une convocation devant le délégué du procureur. Par la suite il prend mes empreintes et me prends en photo pour que je sois inscrits sur le fichier JUDEX.

Mes questions sont les suivantes:

Dois-je être représenté par un avocat lors de ma convocation?

Puis-je être représenté par un avocat si je ne peux ou ne veux pas me présenter (crainte du délit de faciès)

Doit-on être fiché systématiquement, bien que je pense que mon délit (que j'assume totalement) soit minime??

Ou puis-je trouver un avocat pour me représenter? (en fonction de mes ressources, je gagne 1200€par mois)

Cordialement